

**AVIATION SECURITY EXEMPTION
NO. C2021-08
Private Operators/ Air Carriers –
COVID-19 Molecular Test – Flights to
Canada**

Whereas the Director General, Aviation Security, is of the opinion that it is in the public interest and not likely to adversely affect aviation safety or security to exempt a private operator or air carrier from the application of section 10.7 of the *Interim Order Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19*.

Therefore, the Director General, Aviation Security, pursuant to subsection 5.9(2) of the *Aeronautics Act*, hereby makes the following *Aviation Security Exemption No. C2021-08*.

APPLICATION

1. This exemption applies to an air carrier or private operator as defined in the *Interim Order Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19* when boarding passengers who are Canadian citizens or a permanent residents within the meaning of the *Immigration and Refugee Protection Act* as well as a person registered as an Indian under the *Indian Act*, who was denied entry to a country or territory and must subsequently board an aircraft destined to Canada.

PURPOSE

2. The purpose of this exemption is to allow an air carrier or a private operator referred to in section 1 of this exemption to board passengers who do not provide

**EXEMPTION SUR LA SÛRETÉ
AÉRIENNE
No. C2021-08
Exploitants privés/ Transporteurs
aériens – Essai moléculaire pour la
COVID-19 –
Vols à destination du Canada**

Attendu que la directrice générale, Sûreté aérienne, estime que l'intérêt public le justifie et que la sécurité ou la sûreté aérienne ne risque pas d'être compromise du fait d'exempter l'exploitant privé ou le transporteur aérien de l'application de l'article 10.7 de l'*Arrêté d'urgence concernant certaines exigences applicables à l'aviation civile en raison de la COVID-19*.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 5.9(2) de la *Loi sur l'aéronautique*, la directrice générale, Sûreté aérienne, émet l'*Exemption sur la sûreté aérienne no C2021-08*, ci-après.

APPLICATION

1. La présente exemption s'applique aux transporteurs aériens ou exploitants privés tel que défini dans l'*Arrêté d'urgence concernant certaines exigences applicables à l'aviation civile en raison de la COVID-19* lorsqu'ils embarquent des passagers qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* ainsi qu'une personne enregistrée comme Indien en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui s'est vu refuser l'entrée dans un pays ou un territoire et doit ensuite monter à bord d'un avion à destination du Canada.

OBJECTIF

2. L'objectif de l'exemption est d'autoriser un transporteur aérien ou un exploitant privé visé à l'article 1 de cette exemption pour embarquer des passagers

evidence of a negative result for the COVID-19 Molecular Test as required in the *Interim Order Respecting Certain Requirements for Civil Aviation Due to COVID-19*.

qui ne fournissent pas la preuve d'un résultat négatif à un essai moléculaire COVID-19 comme l'exige l'*Arrêté d'urgence concernant certaines exigences applicables à l'aviation civile en raison de la COVID-19*.

EFFECTIVE PERIOD

VALIDITÉ

3. This exemption is in effect on the day it is signed until the earliest of the following:

3. La présente exemption entre en vigueur à compter de sa date de signature et le demeure jusqu'à la première des éventualités suivantes :

(a) 23:59 ET on April 18, 2021; or

a) 23 h 59 HE, 18 avril 2021;

(b) the day on which this exemption is repealed in writing by the Director General if she is of the opinion that it is no longer in the public interest or that it is likely to adversely affect aviation safety or security.

b) sa date d'abrogation par écrit par la directrice générale si elle estime que son application ne répond plus à l'intérêt public ou que la sécurité ou la sûreté aérienne risque d'être compromise.

Wendy Nixon
Director General, Aviation Security for the Minister of Transport Canada
Directrice générale, Sûreté aérienne pour le ministre des Transports